

# Karaté® 0.4GR

FICHE DE MONTAGE KIT À DISQUES

Marque : KVERNELAND ACCORD ET VICON RAU

Modèle : OPTIMA HD ET MULTICORN DP II



syngenta®

## Options compatibles : sans équipement devant les disques

### Matériel fourni nécessaire au montage

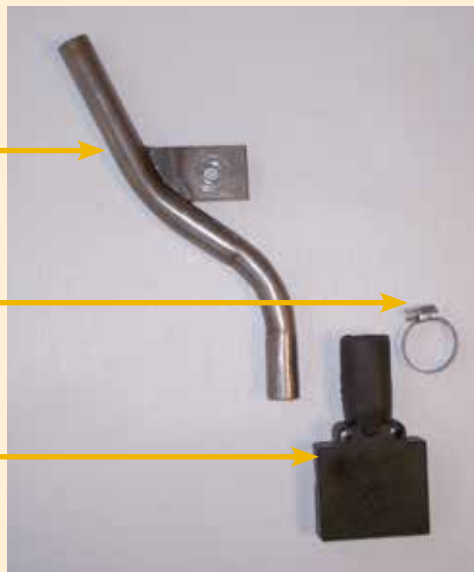
Ce kit à disques permet d'équiper 2 éléments semeurs. Description du matériel pour 1 élément semeur :



1 tube coudé

1 collier Serflex®

1 diffuseur Syngenta



### Matériel non fourni nécessaire au montage pour 1 élément semeur

- 150 mm de tige fileté 12 mm
- 2 écrous 12 mm
- 2 écrous freins 12 mm
- Tuyau, car celui d'origine est généralement trop court (Référence du tuyau au mètre : AC608125)

# Montage préconisé par Syngenta



**1** Prendre les tubes coudés et agrandir le trou de la patte avec un foret de 12 mm (A).

**2** Fixer les tubes coudés avec une tige filetée sur un écrou de fixation des chasses-mottes ou des chasses-débris rotatifs (B).



**3 Pour les rangs situés à droite des microgranulateurs (vue de derrière) :** positionner le tube coudé afin que la patte soudée soit à droite. Il se fixera sur l'écrou situé en bas à gauche (vue de derrière) (C).

**Pour les rangs situés à gauche des microgranulateurs :** positionner le tube coudé afin que la patte soudée soit à gauche. Il se fixera sur l'écrou situé en bas à droite (vue de derrière) (D).



**4** Fixer la tige filetée sur le semoir avec un écrou et un écrou frein à l'extrémité de la tige filetée (E). A l'autre extrémité de la tige, mettre un écrou, la patte puis un écrou frein (les écrous et écrous frein 12 mm ne sont pas fournis).



**5** Mettre en bas du tube coudé le diffuseur en le serrant avec un collier Serflex® fourni (F). Régler la hauteur du diffuseur en le faisant glisser sur le tube coudé.

Le diffuseur doit être :

- positionné à 5 cm du sol lors du semis,
- parfaitement centré devant les disques,
- perpendiculaire au rang de semis,
- orienté avec le logo Syngenta dirigé vers le tracteur (G).

Desserrer le collier du bas du tuyau d'origine des microgranulateurs.

Déplacer ce tuyau de descente des microgranulés afin de le brancher sur le tube coudé relié au diffuseur.

Le tuyau d'origine des microgranulateurs est généralement trop court, il est nécessaire de le changer ou de le rallonger.



**Attention des coudes et/ou des pentes trop faibles risquent de perturber l'écoulement des microgranulés car il se fait par gravité.**

## Trucs et astuces

Pour éviter que le tuyau ne se retire du tube coudé, il est possible de faire 2 points de soudure sur le haut du tube coudé.

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros, RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.

N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

KARATE® 0,4GR - AMM N° 2150483 - Composition : 0,4 % lambda-cyhalothrine - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les étapes de manipulation de la préparation. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter un dispositif végétalisé permanent non traité de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur maïs, maïs doux, sorgho, tournesol, carotte, tomate, poivron, concombre, melon, laitue, chou, soja, cultures ornementales, cultures porte-graines (PPAMC, florales et potagères) et de 5 mètres pour l'usage sur tabac.

® Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr).

conseilspro

► N° Indigo 0 825 00 05 52  
0,330 € TTC / ML  
► [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr)



**Karate® 0.4GR**

**syngenta®**

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**